

Le capitaine et l'armateur du Vytautas écopent de 22 634 € d'amendes. On est très loin du tarif pratiqué par le tribunal de Brest devant lequel ils devaient comparaître hier.

« On espère que la prochaine fois sera la bonne », soupire Serge Durand, le président du tribunal correctionnel de Brest. Hier, pour la deuxième fois, il a dû ajourner le procès du capitaine du *Vytautas*, un navire battant pavillon lituanien soupçonné de pollution volontaire en mer.

Au mois de décembre, la convocation comportait une faute de frappe portant sur la date de l'audience. Cette fois-ci, c'est l'adresse qui n'était pas la bonne. Aux dernières nouvelles, Bronislovas Ruginis, le commandant du *Vytautas*, résiderait à Saint-Petersbourg en Russie. Le procureur va lui adresser une nouvelle citation à comparaître.

Le procès est maintenant fixé au 5 novembre 2008. Mais on peut se demander s'il aura bien lieu. Car ces manoeuvres dilatoires semblent avoir atteint leur but.

Prenant la justice française de vitesse, la Lituanie a déjà statué dans cette affaire. Le 18 mars, le tribunal de Klaipeda, port d'attache du cargo, a condamné le commandant Ruginis et l'armateur DFDS Lisco à 22 634 € d'amendes.